

CENTRE D'ACCUEIL « LOU GAMIOS »

Saint-Jean-Chambre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉSENTATION

Le Centre de loisirs sans hébergement de Saint-Jean-Chambre est géré par l'Association Familles Rurales. Le Centre de loisirs est agréé par le ministère de la Jeunesse et des sports et porte un numéro d'habilitation. L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école communale de Saint-Jean-Chambre.

LES LOCAUX

La Mairie de Saint-Jean-Chambre met à disposition les locaux de l'école pour accueillir le Centre de loisirs, sauf en cas d'indication contraire donnée par la mairie. La Directrice du Centre et la Directrice de l'école se sont rencontrées pour discuter de la bonne utilisation des locaux et de leur bonne cohabitation « croisée ».

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) ouvre ses portes aux petites vacances scolaires (automne, hiver, printemps) et pendant quelques semaines des grandes vacances.

Horaires Vacances

Ouverture du centre à 8h30. Les enfants sont accueillis jusqu'à 9h30, heure où débute les activités.

Le départ des enfants s'effectue de 17H à 17H30.

Pour des raisons évidentes d'organisation et de responsabilité, il est demandé aux familles de respecter ces horaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Être âgé de 3 ans à 11 ans
- ✓ L'inscription d'un enfant peut s'effectuer tout au long de l'année ou à chaque vacance scolaire. Il sera demandé aux parents ou responsable de l'enfant de remplir une fiche d'inscription individuelle et une fiche sanitaire de liaison ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés votre enfant pour les activités.
- ✓ L'adhésion à l'Association Familles Rurales. Cette adhésion est de 27€ par année et par famille.
- ✓ Tout changement de situation familiale (changement de domicile, changement de numéro de téléphone, ...) doit être communiqué sans délai à la direction du centre de loisirs sans hébergement.

ENGAGEMENT

L'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée.

- En cas d'absence de l'enfant pour convenance personnelle, la journée ne sera pas remboursée.
- En cas d'absence pour maladie, la présentation d'un certificat médical sera nécessaire pour un remboursement des journées non utilisées. Le cas échéant, la journée sera facturée.
- Les bons MSA et les aides des comités d'entreprises sont acceptés. Les familles doivent apporter à la Directrice les copies des documents justificatifs.

Les factures sont données à la fin des périodes de vacances.

LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif du Centre de loisirs est affiché à l'école et envoyé aux personnes intéressées.

RESTAURATION

Ce sont les familles qui fournissent aux enfants le repas du midi. Un micro-onde peut être utilisé. Merci tout de même de privilégier les repas froids. Le Centre fournit les goûters.

REPOS

Une sieste sera proposée aux enfants qui le souhaitent.

Pour les enfants qui font la sieste : prévoir un oreiller, un duvet / petite couverture et un doudou / sucette si nécessaire.

AUTORISATION DE SORTIE

1. L'enfant est accompagné et repris obligatoirement dans les locaux par un parent ou une personne autorisée. En dehors du responsable légal, les personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant au Centre de loisirs devront être signalées sur la fiche d'inscription. Ces personnes devront, la première fois, présenter une carte d'identité. Les enfants de moins de 6 ans ont l'interdiction formelle de repartir non accompagnés d'un adulte. Si les parents ou les personnes autorisées ne se présentent pas à la fermeture du Centre et sans explication de leur part, l'enfant sera confié aux autorités compétentes : la gendarmerie ou la police qui décideront de la conduite à tenir.
2. Une autorisation de sortie du centre sera à compléter lors de l'inscription.

SANTÉ

Les parents sont priés de signaler à la direction du Centre les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité (**fiche sanitaire de liaison jointe au Règlement Intérieur**).

Les enfants malades ne sont pas admis au Centre de loisirs, aucun médicament ne peut être administré sauf cas particulier (joindre impérativement l'original de l'ordonnance). Les parents devront donner les médicaments correspondants au traitement de leur enfant en dehors des heures du Centre.

En cas de maladie ou incident survenant au Centre de loisirs, l'équipe de direction consultera le médecin et les parents seront prévenus immédiatement. Si l'état de l'enfant est jugé critique (fièvre, vomissement...), la direction du Centre peut demander aux parents de venir rechercher leur enfant. En cas d'urgence ou d'incident grave, le SAMU ou les pompiers seront appelés en priorité et les parents ou responsable légal de l'enfant seront immédiatement prévenus ainsi que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

VÊTEMENTS

Il est conseillé aux parents de marquer le nom de l'enfant sur l'ensemble de ses vêtements. Le Centre ne sera nullement responsable de la perte ou de l'échange de vêtements. Prévoir des habits simples, confortables qui ne craignent rien, et un vêtement de pluie au fond du sac en cas de mauvais temps, ainsi que des chaussures de marche et une gourde. Pendant l'été, prévoir un petit sac comprenant une casquette, une crème solaire et une gourde.

BIJOUX – PORTABLE – JEUX PERSONNELS

Par mesure de sécurité, le port de bijoux est interdit. De la même façon, les portables et jeux personnels sont interdits. Le Centre de loisirs ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

RETARDS

Les horaires du Centre doivent être strictement respectés, par sécurité et afin de ne pas pénaliser les enfants dans leurs activités. Pour des cas particuliers, prévenir la ou le responsable.

ADRESSES - TÉLÉPHONES

La directrice fait le bilan pour chaque enfant avec les parents à chaque fin de journée.

Vous pouvez contacter la directrice du Centre de loisirs pendant les horaires d'ouverture :

Rémi BLANCHANT, directeur, au 06 46 32 45 89.

**Le 26 septembre 2023,
Léna Rostaind, présidente**

Noms et Signature des parents ou responsable(s) de l'enfant